

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 37 procurations..... 14 absents 10 Suffrage exprimé ... 51</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le VINGT SIX JUIN, à vingt heures et trente minutes,</p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 20 Juin 2019 et par affichage du 20 Juin 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
--	---

Etaient présents :

• Andilly :	Daniel FARGEOT,
• Attainville :	Odette LOZAÏC,
• Bouffémont :	Claude ROBERT,
• Deuil-la Barre :	Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Dominique PETITPAS, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER,
• Domont :	Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
• Enghien-Les-Bains :	Philippe SUEUR (<i>aux rapports n° 7 à 32</i>), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
• Ezanville :	Agnès RAFAITIN-MARIN,
• Groslay :	Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
• Margency :	Christian RENAULT,
• Moisselles :	Véronique RIBOUT,
• Montlignon :	Alain GOUJON,
• Montmagny :	Patrick FLOQUET, François ROSE,
• Montmorency :	Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,
• Piscop :	Christian LAGIER,
• Saint-Brice-sous-Forêt :	Alain LORAND, William DEGRYSE, Didier ARNAL,
• Saint-Gratien :	Julien BACHARD, Natacha VIVIEN,
• Saint-Prix :	Gérard BOURSE,
• Soisy-sous-Montmorency :	Luc STREHAIANO, Bania KRAWCZYK, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel LACOUX à Claude ROBERT ; Gérard DELATTRE à Muriel SCOLAN ; Frédéric BOURDIN à Jean-François AYROLE ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Pierre GREGOIRE à Agnès RAFAITIN-MARIN ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Luc STREHAIANO ; Karine BERTHIER à Natacha VIVIEN ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Christiane LARDAUD à Bania KRAWCZYK ; Claude BARNIER à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Philippe SUEUR (*aux rapports n° 1 à 6*) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Luc-Eric KRIEF ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Patrick BALDASSARI ; Didier LOGEROT ; Jean-Claude LEVILAIN ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Christian LAGIER est désigné pour remplir cette fonction.

SECURITE - PREVENTION

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX CHIENS DE PATROUILLE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

PJ : projet de convention.

M

EXPOSE DES MOTIFS

La Commune de Soisy-sous-Montmorency dispose d'un service de Police Municipale composé de vingt et un agents communautaires mis à disposition par la communauté d'agglomération.

Ce service a fait l'objet d'une importante restructuration depuis 2018, issue des nouvelles définitions de prévention et de sécurité déterminées par son maire, autorité détentrice des pouvoirs de police.

Dans la continuité, il a été décidé de renforcer les moyens de protection et de défense des agents, notamment lorsque ces derniers sont amenés à intervenir sur des missions de rétablissement du bon ordre dans les secteurs de la commune repérés comme étant sensibles ou bien encore lors des évictions des parties communes occupées de manière illicite, plus particulièrement en début de nuit.

Aussi, pour répondre à ce besoin spécifique, Madame Sandie LAVERGNE, maître de chien, a été recrutée par la Communauté d'Agglomération le 20 mai 2019, et mise immédiatement à disposition de la commune, pour occuper le poste d'agent cyno technicienne au sein de la Police Municipale de Soisy-sous-Montmorency.

L'intéressée est propriétaire de deux chiens de race Berger Belge Malinois, prénommés NAÏKA et NIGHT, spécialement formés pour effectuer des missions de chien de patrouille, avec lesquelles elle assurera ses fonctions.

Pour lui permettre d'exercer ses missions de patrouille sur la voie publique avec ses chiens, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition des deux animaux, lesquels seront exclusivement affectés au service de Police Municipale de la commune de Soisy-sous-Montmorency.

Le projet de convention qui vous est soumis fixe les conditions juridiques, administratives et financières de cette mise à disposition.

Les chiens seront mis à disposition de la communauté d'agglomération gratuitement durant les horaires de service de l'agent, en contrepartie de la prise en charge par PLAINE VALLEE des dépenses listées ci-après :

- Suivis médicaux,
- Nourriture,
- Assurances pendant le service,
- Matériel et équipement de transport,
- Formation continue et stage en centre de dressage.

Compte tenu de la particularité de l'emploi attendu et des missions qui sont confiées à cet équipage, une formation de spécialisation au bénéfice de l'agent de police Sandie LAVERGNE devra être poursuivie, ce qui lui permettra d'obtenir une certification dite de « maître de chien qualifié ».

Dans la continuité, les jeunes bergers malinois doivent parfaire leur formation de « chien de patrouille » et améliorer leurs réflexes nécessaires pour assurer pleinement les missions de surveillance et d'interventions qu'ils seront amenés à assurer sous l'autorité de leur maître.

Le fait de dispenser une formation continue au maître de chien et à ses auxiliaires canins permettra de protéger l'autorité territoriale en cas d'incident de nature à engager sa responsabilité, notamment pénale. L'assemblée est invitée à approuver les termes du projet de convention et autoriser sa signature par Monsieur le Président.

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_20 -DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019
--

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du Préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU le projet de convention à intervenir entre la communauté d'agglomération et l'agent de police municipale Sandie LAVERGNE,

CONSIDERANT qu'il relève de la compétence du conseil de communauté d'autoriser par délibération les conditions de la mise à disposition de chiens de patrouille pour les besoins du service de police municipale de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT que cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit et qu'en contrepartie la communauté d'agglomération s'engage à prendre financièrement en charge certaines dépenses prévues dans la convention,

CONSIDERANT l'intérêt partagé par les deux parties à la convention,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission sécurité - prévention en date du 4 juin 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale en date du 18 juin 2019,

Monsieur le Président entendu dans son exposé ci-avant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la communauté d'agglomération et Madame Sandie LAVERGNE relative à la mise à disposition de deux chiens de patrouille affectés au service de police municipale de la commune de Soisy-sous-Montmorency ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Le Président,

Acte publié ou notifié le 04/07/2019
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_20
 -DE
 Date de télétransmission : 02/07/2019
 Date de réception préfecture : 02/07/2019

Acte à classer

DL2019-06-26_20

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T16-11-07.00 (MI217785415)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190626-DL2019-06-26_20-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature d'une convention de mise à disposition
deux chiens de patrouille à la Communauté d'Agg. nération**Date de décision :** 26/06/2019**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes**Acte :** 20_Convention Mise à dispo_2 **Multicanal :** Non
Chiens Patrouille.PDF**Pièces jointes :**20.1_Convention MAD **Type PJ :** 70_DE - Délibération
deux chiens de
patrouille PM Soisy.PDF

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

PréparéDate **02/07/19** à **16:11**Par **SPECQ Nadege****Transmis**Date **02/07/19** à **16:11**Par **SPECQ Nadege****Accusé de réception**Date **02/07/19** à **17:01**

